



UNION RÉGIONALE
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ MÉDECINS LIBÉRAUX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Information

Anticipation des éventuelles opérations de délestage électrique à compter de janvier 2023

A l'attention des médecins libéraux de la région

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous vous relayons ci-dessous **une information de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sur les éventuelles opérations de délestage électrique.**

Bien cordialement,

Le Bureau de l'URPS Médecins AuRA

Bonjour,

Comme vous le savez, la mise en œuvre de délestages électriques est envisagée à compter du mois de janvier 2023, dans l'objectif d'éviter un déséquilibre du système électrique national. Il s'agirait de coupures électriques programmées d'une durée d'environ 2 heures consécutives qui affecteront des portions de départements. Une information précise sera donnée à la population la veille vers 17h. Ces coupures pourraient concerner les phases de pics de consommation électrique, c'est-à-dire les jours de semaine, sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. Il n'est pas prévu, à ce stade, que des coupures puissent avoir lieu de manière totalement inopinée.

Ces opérations exceptionnelles, qui ne seront mobilisées qu'en dernier recours, doivent donc être soigneusement préparées par tous les acteurs du système de santé.

Il est important de prendre en compte que dans les zones délestées :

1. l'interruption de la distribution électrique pourrait également être susceptible d'entraîner l'interruption des communications électroniques (téléphone mobile, téléphone relié à une box), nuisant ainsi à l'accessibilité téléphonique des services d'urgence et de secours ainsi que le réseau de téléphonie fixe ;
2. les réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement seraient également susceptibles d'être perturbés.

Les praticiens libéraux, centres de santé, maisons de santé ou autres, non mentionnés dans l'arrêté du 5 juillet 1990, les pharmaciens d'officine, les distributeurs pharmaceutiques, les industries pharmaceutiques ne peuvent pas bénéficier a priori du statut d'utilisateur prioritaire. Il leur appartient de ce fait, en cas de délestage électrique, de mettre en place une organisation dédiée leur permettant d'assurer la continuité de leurs activités pendant ces coupures.

Dans ce contexte, il est conseillé :

1. de s'inscrire sur le site Alerte vigilance coupures accessible depuis le lien suivant : <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure>
2. lorsqu'une coupure est annoncée la veille, prendre les mesures adaptées en termes de reports éventuels de RDV et de mise en sécurité des locaux.
3. de procéder à des sauvegardes informatiques régulières de ses dossiers patients et toute mesure adaptée pour éviter des dysfonctionnements liés à une coupure non anticipée.

Il serait également utile de prévenir les patients qu'en cas de délestage électrique sur une zone géographique donnée :

1. les établissements dotés de services d'accueil des urgences et/ou de services de maternité ne seront pas soumis au délestage ;
2. les patients seront incités en cas de situation urgente à utiliser le 15 ou, en cas de dysfonctionnement du 15, le 112 ;
3. en cas d'impossibilité d'utiliser ses téléphones ET en cas de situation urgente, des postes de garde équipés de moyens de communication seront mis en place par les services préfectoraux.

Les patients en situation de fragilité et/ou leurs aidants devront donc être particulièrement invités à s'inscrire au site <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure> pour prendre les mesures adaptées en temps utile.

En vous remerciant par avance de votre vigilance,

Bien cordialement

Nadège GRATALOUP
Directrice de l'offre de soins
ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Suivez-nous



**URPS Médecins
AuRA**

20 Rue Barrier
69006 LYON
24 Allée Évariste
Galois
63170 AUBIÈRE

04 72 74 02 75

Contact par mail

www.urps-med-aura.fr